

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC

6, Rue des Minimés – 13530 TRETTS

Tél : 04 42 29 40 29



MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES POUR DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES

2/2017

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ACCORD CADRE
ARTICLES 27, 78 et 80
DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

Cahier des Charges

Mode de consultation : le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles 27, 78 et 80 du code des marchés publics.

Personne publique : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

Personne responsable du marché : Madame Marie France LEFORT – Président

Ordonnateur : Madame Marie France LEFORT – Président

Comptable assignataire : Madame le Percepteur Receveur de TRET

Personnes habilitées à donner les renseignements :

- Mme Catherine CASANOVA : Renseignements administratifs – Tel : 04 42 29 40 29
- M. Joël ETRILLARD : Renseignements techniques – Tel : 06 19 60 01 12

▪ **Article 1 – Objet du marché**

Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

Le Syndicat Intercommunal permet à des enfants et adultes de découvrir, s'initier et se perfectionner à la pratique d'activités sportives et/ou artistiques.

Marché de type Accord cadre avec émission de bons de commande : Les prestations feront l'objet de bons de commande passés en application des articles 78 et 80 du code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins (Par mail ou courrier).

Le marché est décomposé en 15 lots, constituant chacun un marché distinct.

Lots	Désignation	Montant en euros Maximum (H.T.)
1	Artistique	15 000
2	Activité équestre – zone est	26 000
3	Activité équestre – zone ouest	12 000
4	BMX RACE	6 000
5	Cirque	6 000
6	Escrime	3 000
7	Eveil Musical	3 000
8	Gym aux agrès	3 900
9	Pétanque	3 000
10	Planche à voile	4 000
11	Plongée et connaissance du milieu marin	4 600
12	Tennis	7 000
13	Théâtre	3 500
14	Travail de la pierre	1 100
15	Voile	9 000

▪ **Article 2 – Forme juridique du marché**

2.1. Procédure adaptée

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu de l'article 27 du code des marchés publics.

2.2. Durée du marché

La durée du présent marché court à compter de la date de notification de ce dernier à l'attributaire par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra fin le **31 décembre 2018, à l'exception des activités engagées pour l'année scolaire qui pourront se terminer au 5 juillet 2019.**

2.3. Marché de type accord cadre avec émission de bons de commande

Le présent marché est passé selon la procédure des articles 78 et 80 du code des marchés publics. Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire,
- La date et le numéro du marché,
- La date et le numéro du bon de commande,
- La nature et la description des prestations à réaliser,
- Les délais d'exécution (date de début et de fin),
- Les lieux d'exécution des prestations,
- Le montant du bon de commande.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.

La durée d'exécution d'un bon de commande ne peut pas excéder la date fixée de la fin du marché.

▪ **Article 3 – Délais d'exécution**

3.1. – Délais de base

Les délais d'exécution se confondent avec la durée du marché précisée à l'article 2.2 du présent document. Les bons de commande précisent ces délais en cas de besoin.

Les délais et dates d'exécution sont en principe déterminés en fonction du planning prévisionnel du titulaire. Toutefois, des modifications peuvent y être apportées dans les conditions de l'article 3.2 ci-dessous.

3.2. – Modifications de délais

Les délais et dates de réalisation peuvent faire l'objet de modifications en considération notamment des conditions météorologiques ou des empêchements indépendants de la volonté des deux parties.

En tout état de cause, des modifications de calendrier pourront intervenir d'un commun accord entre les parties, obligation faite au titulaire d'en informer au préalable le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc et d'avoir obtenu son agrément au moins trois semaines avant la date d'exécution concernée.

▪ **Article 4 – Condition d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché). En cas de réalisations de prestations non conformes, le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc pourra appliquer une décote proportionnelle aux écarts constatés par rapport à la prestation demandée.

Caractéristiques techniques par lots

LOT 1 – *Activité « Artistique »*

Le titulaire du marché pour le lot 1 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **265** stagiaires, de 4 à 13 ans répartis sur l'année,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique des activités,
- Fournir avant chaque période, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Proposer des ateliers artistiques diversifiés et appropriés à l'âge des participants,
- Accueillir **95** stagiaires environ durant les vacances scolaires (Hiver, Printemps, Eté, Automne) :
 - Stages du lundi au vendredi.
 - Durée : cinq demi-journées à raison de 3 h par séance et/ou journée à raison de 6 h.
 - Journée et demi-journée à la carte.
- Accueillir **50** stagiaires environ durant les vacances scolaires (Hiver, Printemps, Eté, Automne) :
 - Prestations du lundi au vendredi.
 - Durée : 5 séances de 3 h.
 - Groupes de 10 à 15 enfants de 7 à 13 ans.
- Accueillir **90** stagiaires environ durant les vacances scolaires (Hiver, Printemps, Eté, Automne) :
 - Prestations du lundi au vendredi.
 - Durée : 5 séances de 2 h.
 - Groupes de 10 à 15 enfants de 4 à 6 ans.
- Accueillir **30** enfants environ, hors vacances scolaires :
 - Atelier le mercredi après-midi.
 - Durée : 2 h par groupe de 10 à 15 enfants de 4 à 13 ans.

** Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée ou journée et le cas échéant, faire une proposition tarifaire.*

** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné.*

LOT 2 – *Activité Equestre Zone Est*

Le titulaire du marché pour le lot 2 devra s’engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre impérativement situé en zone Est (*** voir plan ci-dessous**)
- Être en mesure d’assurer les prestations pour environ **688** enfants sur l’ensemble de l’année,
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Disposer d’un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d’intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d’Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l’équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l’activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l’encadrement de ladite activité,
- Accueillir **130** stagiaires de tout niveau (débutant à perfectionnement) durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l’après-midi, durant les vacances scolaires,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage des galops en fin de stage,
- Accueillir des groupes d’enfants de 4 à 13 ans à raison d’une séance de 2 h, une fois par semaine soit **550** enfants environ, par groupe de 10 à 15 enfants durant les vacances scolaires et certains mercredis après-midi.
- Accueillir **8** enfants une fois par semaine à raison de 2 h par séance en dehors des vacances scolaire.

*** Les candidats devront indiquer s’ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée et, le cas échéant, faire une proposition tarifaire.**

*** Plan**

<u>Zone Ouest</u>	<u>Zone Est</u>
<p>* Beurecueil * St Antonin</p> <p>* Châteauneuf le rouge * Rousset</p> <p>* Fuveau</p>	<p>* Puylobier * Pourrières</p> <p style="text-align: right;">* Pourcieux</p> <p>* Trets</p> <p>* Peynier</p>

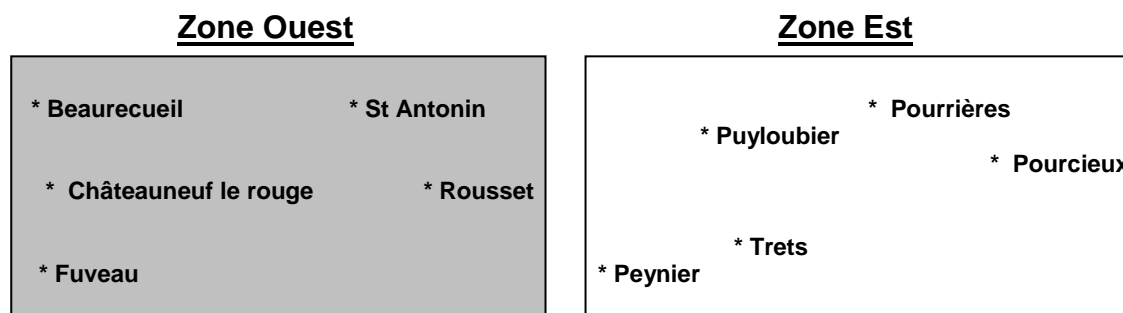
LOT 3 - *Activité Equestre Zone Ouest*

Le titulaire du marché pour le lot 3 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre impérativement situé en zone ouest (*** voir plan ci-dessous**),
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **90** enfants répartis sur l'ensemble des périodes des vacances scolaires,
- Satisfaire aux obligations légales des centres équestres (enseignement qualifié, agréments, installations et équipement aux normes ...),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Disposer d'un manège couvert ou accepter de reporter les cours en cas d'intempéries,
- Posséder une cavalerie bien traitée et adaptée au niveau des stagiaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Être affilié à la Fédération Française d'Equitation,
- Fournir le matériel nécessaire à la pratique de l'équitation,
- Fournir avant la première séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité ainsi que leur diplôme. Les stagiaires seront encadrés par du personnel compétent, dûment habilité et agréé pour la pratique et l'encadrement de ladite activité,
- Accueillir **90** stagiaires environ de tout niveau (débutant à perfectionnement), durant 5 jours en demi-journée à raison de 3 heures par séance, soit en journée à raison de 3 h le matin et 3 h l'après-midi, durant les vacances scolaires,
- Dans le cas d'inscription à la journée, le titulaire du marché devra proposer aux stagiaires la possibilité d'assurer la garderie des enfants pendant la période de fin de séance du matin et début de séance de l'après-midi,
- Proposer si le niveau des stagiaires est suffisant le passage de galops en fin de séance.

*** Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée et, le cas échéant, faire une proposition tarifaire.**

*** Plan**



LOT 4 – *BMX RACE*

Le titulaire du marché pour le lot 4 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **85** stagiaires de 6 à 16 ans répartis sur les périodes de vacances scolaires. Prestation du lundi au vendredi à raison de cinq demi-journées de trois heures,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Être affilié à la Fédération Française de BMX,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique du BMX (vélo, casque, gants et protection),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité, les diplômes.

** Les semaines de stages seront définies en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné.*

LOT 5 – *Cirque*

Le titulaire du marché pour le lot 5 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Assurer les stages dans un gymnase mis à disposition par le SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **60** stagiaires répartis sur l'ensemble des stages de l'année,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Accueillir environ **30** stagiaires par stage, à partir de 7 ans,
- Proposer 2 semaines de stages de 5 journées de 9 h à 16 h 30, du 23 au 27 Avril 2018 et du 16 au 20 Juillet 2018,
- Proposer les ateliers suivants : Assiette chinoise, Mini trampoline, Jonglage, Trapèze, Rouleau, Clown, Acrobatie, Main à main, Fil de fer, Corde lisse, Boule d'équilibre, etc...,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme de spectacle à l'issue du stage.

LOT 6 – *Escrime*

Le titulaire du marché pour le lot 6 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **50** enfants répartis sur 5 périodes durant les vacances scolaires,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes), affiliation à la Fédération Française d'Escrime,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,
- Accueillir **50** stagiaires environ durant les vacances scolaires pour les enfants de 4 à 13 ans, pour la pratique de l'escrime,
- Proposer des stages à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires, les semaines 10, 18, 29, 34 et 44, par groupe de 6 enfants minimum de 4 à 13 ans.

LOT 7 – *Eveil Musical*

Le titulaire du marché pour le lot 7 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **125** stagiaires sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments...),
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité, les diplômes,
- Proposer des stages à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires, les semaines 10, 17, 28, 29, 34, 35 et 43, par groupe de 12 à 15 enfants de 4 à 6 ans.
- Le travail proposé devra être axé autour du développement de la motricité et de l'attention grâce à la découverte d'un large éventail d'instruments et de styles de musiques au travers de l'écoute et de la pratique. La réalisation d'un instrument de musique clôturera le stage.

LOT 8 – *Gymnastique aux agrès*

Le titulaire du marché pour le lot 8 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **210** enfants répartis sur l'ensemble des périodes des vacances scolaires,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Gymnastique,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,
- Accueillir **40** stagiaires environ durant les vacances scolaires pour les enfants de 8 à 14 ans, pour la pratique de la gym sportive (agrès, sol, poutre, saut cheval, barres asymétriques),
- Proposer des stages du lundi au vendredi à raison de 3 heures par séance, de débutant et perfectionnement,
- Accueillir des groupes de 12 à 15 enfants de 7 à 14 ans à raison d'une séance de 2 h par groupe une à trois fois par semaine pour la période d'été (environ **170** enfants sur 12 séances).

**** Les semaines de stages et les jours d'encadrement des groupes seront définies en accord entre le candidat sélectionné et l'adjudicateur.***

LOT 9 – *Pétanque*

Le titulaire du marché pour le lot 9 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **50** enfants répartis sur 4 périodes durant les vacances scolaires,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes), affiliation à la Fédération Française de Pétanque,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,
- Accueillir **50** stagiaires environ durant les vacances scolaires pour les enfants de 7 à 14 ans, pour la pratique de la pétanque,
- Proposer des stages à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires, les semaines 10, 17, 31 et 43.

LOT 10 – Planche à Voile

Le titulaire du marché pour le lot 10 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre situé impérativement sur le littoral entre Marseille et Bandol,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **35** stagiaires répartis sur 4 semaines d'été (semaines 28, 29, 30 et 34),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Accueillir les stagiaires adultes et enfants à partir de 10 ans, de niveau débutant et perfectionnement, pratique de la planche à voile et du funboard, du lundi au vendredi 2 h par jour, sur une plage horaire comprise entre 13 h 30 et 18 h,
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 8 juin pour le mois de Juillet et le 16 juillet pour le mois d'août.
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau et un livret permettant de suivre sa progression ou un passeport voile fédéral.

LOT 11 – Plongée et connaissance du milieu marin

Le titulaire du marché pour le lot 11 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Se situer impérativement sur le littoral à proximité de Marseille ou La Ciotat,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **16** stagiaires sur deux semaines d'été,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Plongée ou toute autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Accueillir 8 enfants de **6 à 8 ans** pour un stage de 5 jours du **23 au 27 Juillet 2018**.
Programme indicatif : Sensibilisation au milieu marin, connaissance d'un port et de ses activités, randonnée aquatique palmée et sentiers sous-marins, sortie bateau, rencontre avec des pêcheurs, observation des oiseaux, découverte du littoral...
- Accueillir 8 enfants de **8 à 12 ans** pour 1 stage de 5 jours du **16 au 20 Juillet 2018**.
Programme indicatif : Sensibilisation au milieu marin, découverte aquatique en randonnée palmée depuis la plage, activité terrestre et sortie bateau, découverte de sentiers sous-marins, découverte du littoral, baptême de plongée et activités subaquatiques...
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 31 Mai. Au-delà les réservations de stages pourront être annulés par le titulaire.

LOT 12 – Tennis

Le titulaire du marché pour le lot 12 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **120** stagiaires répartis sur les périodes de vacances scolaires,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Être affilié à la Fédération Française de Tennis,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,
- Accueillir des stagiaires de 7 ans et plus, de niveaux débutant et perfectionnement, pendant certaines périodes de vacances scolaires, du lundi au vendredi à raison de 2 h/jour.
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires (activités, durées, âges...)

** Les semaines de stages seront définies en accord entre le candidat sélectionné et l'adjudicateur.*

LOT 13 – Théâtre

Le titulaire du marché pour le lot 13 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **30** stagiaires répartis sur deux périodes,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Accueillir des stagiaires de 8 à 15 ans à raison d'un stage de 5 jours, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, **du 23 au 27 avril et du 20 au 24 août 2018**,
- S'adresser aussi bien aux débutants qu'aux stagiaires confirmés. Les techniques de base devront être abordées,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme d'un spectacle en fin de stage.

LOT 14 – Travail de la Pierre

Le titulaire du marché pour le lot 14 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes adhérentes au SHA,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **20** stagiaires sur 3 périodes de vacances,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité,
- Accueillir des stagiaires de 7 à 14 ans durant 3 semaines pendant les vacances scolaires, du 23 au 27 Avril, du 6 au 10 Août et du 22 au 26 Octobre 2018, du lundi au vendredi, sur cinq demi-journées de 3 h,
- Le travail proposé devra aborder la gravure, la mosaïque, le moulage et la coloration.

LOT 15 – Voile

Le titulaire du marché pour le lot 15 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Etre situé impérativement sur le littoral entre Marseille et Bandol,
- Etre en mesure d'assurer les prestations pour environ **75** stagiaires répartis sur 9 semaines en été (semaines 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de la voile (combinaison, shorty, harnais, gilet de sauvetage...),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité et les diplômes,
- Être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Accueillir les stagiaires adultes et enfants partir de 7 ans, de niveau débutant au niveau perfectionnement, du lundi au vendredi 2 h 30 à 3 h par jour (à préciser dans le mémoire technique), sur une plage horaire comprise entre 13 h 30 et 17 h,
- Proposer les supports de type Optimist, Laser « pico » ou catamaran, adaptés à la pratique des différents publics.
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau et un livret permettant de suivre sa progression ou un passeport voile fédéral.

▪ **Article 5 – Prix du marché**

Caractéristiques des prix pratiqués :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables durant la durée du marché.

**Fait à
L'attributaire**

**Fait à Trets, le
Le Pouvoir adjudicateur**

Lu et approuvé, paraphé, cachet

**Marie France LEFORT
Président**